

Commune d'Oye-et-Pallet
Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Les zones urbanisables et leur statut au regard de la loi du 27 juillet 2019

Introduction

A la demande des services de l'Etat, nous proposons un complément d'étude d'environnement de la commune de d'Oye-et-Pallet sur le volet zone humide.

Contexte

Cette étude complémentaire est justifiée par l'évolution des critères de reconnaissance des zones humides inscrite dans la loi n° 2019-773, du 24 juillet 2019, portant création de l'Office français de la biodiversité.

La loi a pour effet de revenir à la situation antérieure à la décision du Conseil d'Etat du 22 février 2017 « arrêt Bertrand ». Ainsi les critères relatifs :

- 1- au type de sol (hydromorphe)
- 2- et au type de végétation (hygrophile)

sont de nouveau pris en compte de manière alternative et non plus cumulative.

Le Ministère de la transition écologique et solidaire a transmis à ses services une circulaire dont les termes sont les suivants :

« Cette définition, en l'absence de disposition spécifique d'entrée en vigueur, est entrée en vigueur le lendemain du jour de sa publication ».

« Pour les dossiers qui sont en cours d'instruction, ils doivent donc nécessairement tenir compte de la nouvelle rédaction de l'article L. 211-1 et donc de la nouvelle définition ».

« Tout acte pris après l'entrée en vigueur de cette disposition et n'en tenant pas compte serait fragile en cas de contentieux. En effet, il existe un risque d'annulation lié au vice de procédure et un risque de réformation de l'acte lié à l'insuffisance des prescriptions de nature à protéger les intérêts mentionnés à l'article L. 211-1 du code de l'environnement ».

Les services de l'Etat insistent donc sur la nécessité de sécuriser le dossier.

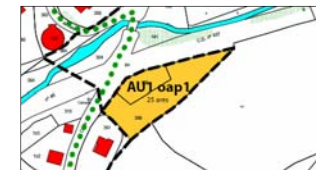
Cette étude fait le recensement des parcelles urbanisables en AU ou en U et propose leur évaluation et la reconnaissance de leur statut au titre de l'évolution législative.



Les possibilités de constructions offertes par le projet de PLU

Le projet de PLU d'Oye-et-Pallet prévoit seulement deux zones AU :

- une à destination d'habitat, la zone AU1 du bas du chemin de la Croix



- une à destination d'activité, la zone AUY au lieu-dit En Béton ouest



Des espaces conséquents sont classés U avec OAP au centre, nous les retenons dans l'analyse ; deux petites zones U sont aussi visitées rue du Bois de l'Orme.

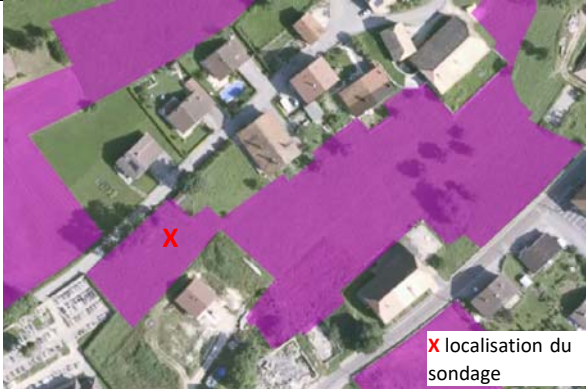
	Principales zone U avec OAP
	Autres zones U
	Zone AU habitat
	Zona AU activité

	Contrôle effectué en novembre 2019 au titre de la loi du 27 juillet 2019
--	--

Zone	Végétation	Substrat, Sol
	Prairie de versant convexo-concave. Le relevé est effectué au bas du versant, seul secteur susceptible de traduire des traces d'humidité.  Pissenlit, Renoncule âcre, Dactyle, Oseille, Plantain majeur, Ortie, Trèfle violet. <u>Végétation mésophile et neutrophile.</u>	Sol développé sur affleurement calcaire Hauterivien. Au pied du versant, on observe encore sur la photographie la roche qui affleure par endroits. Sol de type Calcisol ou calcosol de bas de versant, pente de 8° au point d'analyse.  Aspect du profil  Profil entre 30 et 45 cm <u>Pas de trace d'hydromorphie dans le sol</u>
Statut : La zone n'est pas humide au titre de la loi du 27 juillet 2019		

Zone	Végétation	Substrat, Sol
	Prairie de versant. Le talweg est humide ce qui justifie un relevé sur le versant. Le relevé est effectué à mi-pente.  Pissenlit, Renoncule âcre, Fétuque des prés, Dactyle, Renoncule rampante (coef 1), Patience à feuilles obtuses, Plantain majeur, Plantain lancéolé, Trèfle violet. <u>Végétation mésophile.</u> La Renoncule rampante est signe d'humidité du sol, son recouvrement est insuffisant (<50%) pour en faire un indicateur déterminant.	Limite entre les affleurements calcaires et calcaires marneux Hauterivien et Valenginien. Sol de type calcisol avec abondance de cailloux calcaires centimétriques, arrêt tarière à 50 centimètres.  Profil en surface <u>Pas de trace d'hydromorphie dans le sol</u>
Statut : La zone n'est pas humide au titre de la loi du 27 juillet 2019		

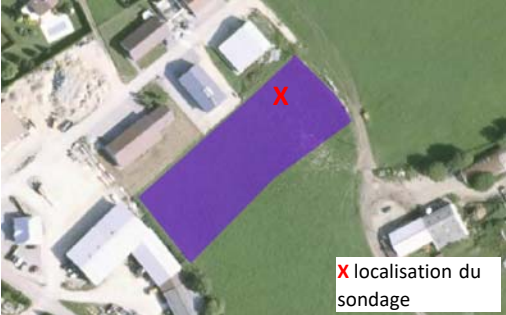
Zone	Végétation	Substrat, Sol
	Prairie de versant. Le talweg est humide ce qui justifie un relevé sur le versant.  Pissenlit, Renoncule âcre, Fétuque des prés, Dactyle, Persil des bois, Patience à feuilles obtuses, Mouron des oiseaux, Ortie. <u>Végétation mésophile.</u>	Limite entre les affleurements calcaires et calcaires marneux Hauterivien et Valenginien, pente de l'ordre de 15°. Sol de type calcisol voire calcosol de versant calcaire très caillouteux.  Aspect du profil entre 20 et 40 cm <u>Pas de trace d'hydromorphie dans le sol</u>
Statut : La zone n'est pas humide au titre de la loi du 27 juillet 2019		

Zone	Végétation	Substrat, Sol
 U OAP1, secteur central	Prairie de versant, pente faible.  Grande berce, Pissenlit, Dactyle aggloméré, Trèfle violet, Fétuque des prés, Plantain lancéolé, Plantain média, Amaranthe species, Aigremoine eupatoire, Achillée millefeuilles, Persil des bois, Fromental. <u>Végétation mésophile.</u>	Affleurements calcaires Cénomanien, pente faible. Sol carbonaté de type Calcosol, présence de cailloux dès la surface, substrat calcaire à 40 centimètres.  Aspect du profil entre 20 et 40 cm Pas de trace d'hydromorphie dans le sol
Statut : La zone n'est pas humide au titre de la loi du 27 juillet 2019		

Zone	Végétation	Substrat, Sol
 U OAP4, Clos de Monsieur Dornier	Prairie de versant, pente faible.  Grande berce, Pissenlit, Dactyle aggloméré, Trèfle violet, Fétuque des prés, Plantain lancéolé, Plantain média, Amaranthe species, Aigremoine eupatoire, Achillée millefeuilles, Persil des bois, Fromental. <u>Végétation mésophile.</u>	Substrat, Sol Affleurements calcaires Cénomaniens, pente faible. Sol calcaire de type Calcisol épais, limono-argileux. Présence de rares taches rouille (< 1 %) vers 50 centimètres, n'augmentant pas avec la profondeur. Arrêt tarière à 80 centimètres sur le substrat calcaire.  Aspect du profil entre 40 et 60 cm. On peut observer de rares taches rouille <u>Sol non hydromorphe</u>
Statut : La zone n'est pas humide au titre de la loi du 27 juillet 2019		

Zone	Végétation	Substrat, Sol
 U OAP2, Rue du Coin Dessus	Prairie de versant concave.  Ivraie, Grande berce, Pissenlit, Dactyle aggloméré, Trèfle violet, Fétuque des prés... <u>Végétation mésophile.</u>	Affleurements calcaires Cénomaniens, pente 10°. Sol calcaire de type Calcisol moyennement épais, peu caillouteux, limono-argileux. Altérite calcaire contactée à 70 centimètres.  Aspect du profil entre 10 et 30 cm <u>Sol non hydromorphe</u>
Statut : La zone n'est pas humide au titre de la loi du 27 juillet 2019		

Zone	Végétation	Substrat, Sol
 U OAP5, Derrière Chez Baune bande inférieure de la zone U OAP5 dont le sol est hydromorphe Le dessus de la parcelle n'est pas zone humide	Prairie de versant convexe avec ruptures de pentes dans le sens de la vallée du ruisseau de Friard.  <u>Végétation mésophile</u> sur la partie supérieure : Grande berce, Pissenlit, Dactyle aggloméré, Trèfle violet, Fétuque des prés, Plantain lancéolé, Plantain média, Aigremoine eupatoire, Pâturin commun, Persil des bois, Fromental. <u>Végétation hygrocline</u> sur la partie inférieure avec le même cortège floristique associé à la Renoncule rampante, espèce hygrophile caractéristique mais dont le recouvrement ici est inférieur à 50 %.	Affleurements calcaires Cénomaniens, au contact de l'Albien. Deux ruptures de pentes sur le versant. Sol de type calcosol sur le dessus de la parcelle, réductisol sur la partie basse. Sur le dernier linéaire de la zone U, apparition d'un horizon GR blanchâtre à 40 centimètres, effet de circulation d'eau au contact entre le sol et les altérites calcaires.  <u>Sol hydromorphe</u> sur une bande inférieure d'une dizaine de mètres de largeur.
Statut : La zone n'est pas humide au titre de la loi du 27 juillet 2019 sur l'essentiel de sa surface La bande inférieure est zone humide au titre de la loi du 27 juillet 2019		

Zone	Végétation	Substrat, Sol
 AUY, En Béton Ouest	Prairie de terrasse.  Ivraie, Crételle, Trèfle violet, Fromental, Fétuque des prés, Plantain lancéolé... <u>Végétation mésophile.</u>	Sol sur dépôts glaciaires et fluvioglaciaires. Sol calcaire de type Calcisol peu épais, fortement caillouteux, sain.  Aspect du sol entre 20 et 40 cm de profondeur  Profil en profondeur au contact de l'altérite calcaire <u>Sol non hydromorphe</u>
Statut : La zone n'est pas humide au titre de la loi du 27 juillet 2019		

Les habitats et leur composition floristique

Le tableau suivant fait le récapitulatif des espèces végétales présentes sur les différentes parcelles, il précise l'habitat correspondant avec son code CORINE et son code Natura 2000.

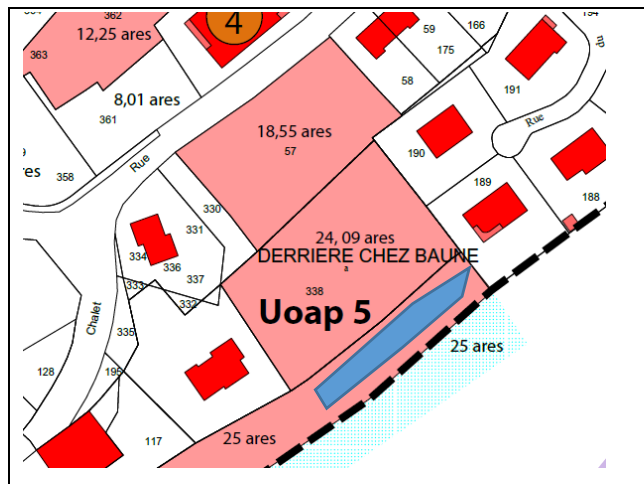
Espèces	Pâture	Pâture	Pâture	Pâture	Pâture	Pâture	Pâture	Pâture
Les espèce figurant en bleu et gras sont hygrophiles	Zone AU1	Rue du Bois de l'Orme nord	Rue du Bois de l'Orme sud	Zone U OAP1	Zone U OAP4	Zone U OAP2	Zone U OAP5 bande inférieure	Zone AUY
Recouvrement h	75%	80%	75%	80%	70%	70%	65%	80%
herbacées								
<i>Achillea millefolia</i>				1	+			
<i>Agrimonia eupatoria</i>	+			1	+		1	+
<i>Amaranthe sp.</i>				1	1			
<i>Anthyscus sylvestris</i>				1	1		1	
<i>Arrhenatherum elatius</i>	1			2	2		1	2
<i>Cynosurus cristatus</i>	1	1						2
<i>Dactylis glomerata</i>	2	2	2	2	2	2	2	
<i>Festuca pratensis</i>		2	2	2		2	2	2
<i>Heracleum sphondylium</i>		+	+	1	1	1	1	
<i>Lolium perenne</i>	3	2	2			3		3
<i>Plantago lanceolata</i>		2	2	2	2	1	2	2
<i>Plantago major</i>	1	1						
<i>Plantago media</i>				1	1		1	
<i>Poa pratensis</i>	1					2		
<i>Poa trivialis</i>							2	
<i>Ranunculus acris</i>	2	2	2			1		1
<i>Ranunculus bulbosus</i>						+		
<i>Ranunculus repens</i>		1					2	

<i>Rumex acetosa</i>	1							+
<i>Rumex obtusifolius</i>		1	1					
<i>Stellaria media</i>			1					
<i>Taraxacum officinale</i>	2	2	2	1	2	2	1	
<i>Trifolium pratense</i>		2	2	2	2	2	2	2
Code Corine Biotope de l'habitat	38.1	81.1	81.1	81.1	81.1	81.1	81.1	81.1
Code Natura 2000	-	-	-	-	-	-	-	-
% recouvrement espèces hygrophiles	0%	5%	0%	0%	0%	0%	20%	0%
Catégorie schéma GEPPA	Néant	Néant	Néant	Néant	IIIb	Néant	VIc	Néant
Type de sol	Calcisol	Calcisol	Calcisol	Calcosol	Calcosol	Calcisol	Rédoxisol-Calcosol	Calcisol

	Habitat non humide	Habitat humide
Zone AU1 :	Pâturage	
Rue du Bois de l'Orme nord :	Pâturage	
Rue du Bois de l'Orme sud :	Pâturage	
Zone U OAP1 :	Pâturage	
Zone U OAP4 :	Pâturage	
Zone U OAP2 :	Pâturage	
Zone U OAP5, bande inférieure :	Pâturage	
Zone AUY :	Pâturage	

Conclusion

Dans une région agricole de prairie permanente, l'indicateur végétation répond quasi systématiquement à l'hydromorphie des sols. Les travaux complémentaires confirment donc largement les statuts de zones humides des études précédentes. Le zonage du PLU n'est donc quasiment pas affecté par l'évolution législative.



Sur quelques centaines de mètres carrés toutefois, dans la partie basse de la parcelle classée U OAP 5 Derrière Chez Baune, des traces d'hydromorphie ont été relevées dans le sol.

Au titre de la loi de 2019, cette partie de la zone U devrait être reclassée en N.

Compte tenu de la petite taille de la zone et du classement A de la prairie A Vie Grange située juste en dessous, on pourrait envisager le traitement de cette micro-zone humide dans les OAP : construction en retrait de la zone, traitement paysager de la zone qui en maintient l'intégrité.



Les travaux permettent d'ajuster les limites de zones humides de l'inventaire régional à l'endroit où ont été réalisés les sondages Derrière chez Baune.

Sur le reste du territoire, le zonage et le règlement n'ont pas lieu d'être modifiés en raison du changement des critères de reconnaissance des zones humides.